

incomplète, a des principes qui, jusqu'à un certain point, maintiennent la morale, et par la même, la société. Mais, qui ne le sent, la religion véritable qui fait connaître tous les enseignements ; tous les préceptes que Dieu a révélés lui-même, doit être incomparablement plus utile au bonheur des hommes. "Le dernier des chrétiens honnête homme, a dit Chateaubriand, est plus moral que le premier des philosophes de l'antiquité." Et il faut aussi redire le mot célèbre de l'auteur de l'*Esprit des lois* : "Chose admirable, la religion chrétienne qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci !

Le christianisme a passé sur la terre, comme son auteur, en faisant le bien *pertransiit benefaciendo*. Que l'on juge des autres sociétés où il a dominé parcequ'il a fait à l'égard de la notre. Otez à notre pays tout ce qu'il tient de la religion, vous enlevez à ses annales ses faits les plus héroïques, à ses cités et à ces campagnes, les monuments d'éducation et de charité qui font sa gloire, à notre caractère national les qualités qui le distinguent, à notre nom tout l'honneur dont il jouit.

Il suit de ces considérations diverses que le citoyen doit faire tous ses efforts pour que la religion maintienne son empire sur la société, puisqu'elle contribue si efficacement à son bonheur. Mais il est un motif d'un ordre bien plus élevé qui, s'il a la foi, lui fait un devoir de travailler à ce but. La religion, par la croyance à ses dogmes, la pratique de sa morale, l'observation de son culte, est le moyen par lequel Dieu veut être honoré et servi des hommes

Celui qui en suit les prescriptions aura la vie éternelle, celui qui ne veut pas s'y soumettre subira la justice de Dieu dans un chatiment sans fin.

Dès lors qu'on a cette conviction, peut-on être indifférent à l'empire de la religion sur les esprits et les cœurs ? Si l'homme, comme citoyen, doit se dévouer aux intérêts de la société temporelle, à plus forte raison comme chrétien, il sera obligé de travailler, dans les limites de l'action qu'il peut exercer, à assurer à ses frères le bonheur suprême, ou